

Victime ou délinquant ?

De l'inopérance d'une classification binaire à la prévalence de l'overlap : le cas de la prostitution liégeoise

Sophie André

Quelles seraient les grilles de lecture criminologiques adaptées pour penser le phénomène prostitutionnel ? Au travers d'une analyse quantitative, cet article montre le caractère inadapté des classifications catégorielles et, singulièrement, des distinctions binaires entre "victimes" et "délinquantes". Finalement, l'enjeu est, pour les chercheurs, d'adopter des outils adaptés à la complexité pour pouvoir en rendre compte.

Étudier la thématique prostitutionnelle relève souvent d'un défi important au niveau scientifique, tant les débats entourant le phénomène se révèlent polarisants et mettent à l'épreuve de manière quasi systématique le positionnement, l'éthique du chercheur et la sacrosainte neutralité axiologique à laquelle ce dernier tente, ou non, de se conformer. Chercher à décrire, comprendre, expliquer et théoriser sur la prostitution exige un engagement particulier du chercheur, en raison de la rigidité des cadres de pensée qui enferment, trop souvent, tant le phénomène prostitutionnel que les individus qui s'y adonnent, dans un ensemble de présupposés et stéréotypes. Cet engagement doit, par conséquent, également amener à remettre en cause une série de lieux communs dans le domaine des connaissances associées au phénomène étudié.

C'est pourquoi, nous nous proposons, à partir d'une analyse des données policières portant sur les personnes identifiées comme exerçant une acti-

tivité prostitutionnelle publique (*outdoor* ou *indoor*) au sein de la Ville de Liège¹, d'interroger la double figure emblématique (et stigmatisante) de *victime* et *déviante* (voire *délinquante*²) attribuée à la personne exerçant une activité de prostitution. Plus précisément, l'objectif consiste à tenter un double dépassement, conjoncturel et conceptuel, de cette figure antagoniste. Il s'agit, en effet, d'abord, d'élargir la prise en considération de ces deux attributs opposés en ne s'arrêtant pas à l'exercice de la prostitution (élément conjoncturel au regard du parcours de vie de l'individu), mais, au contraire, en embrassant l'ensemble des parcours de vie singuliers des personnes

1| Ces données ont été récoltées et une première fois analysées en 2018 par L. Borleteau dans le cadre de son travail de fin d'études en vue de l'obtention du master en criminologie au sein de la Faculté de Droit, Science politique et Criminologie de l'université de Liège. Le cadre théorique et les analyses exposés dans cette contribution résultent pour leur part d'un travail de l'auteure.

2| Par « délinquance », nous entendons la commission de faits infractionnels. L'usage de cette terminologie se veut générique et s'applique à tout comportement sanctionné par une norme juridique.

prostituées. Il importe, ensuite, de questionner cette catégorisation binaire de victime et délinquant, notamment à travers l'exploration de la notion du *victim-offender overlap* qui décrit, précisément, la *juxtaposition* des expériences de victimisation et de délinquance dans la vie d'un même individu.

L'angle d'analyse proposé tente également de faire écho à deux revendications constantes des acteurs en lien avec le phénomène prostitutionnel : le refus des personnes exerçant une activité de prostitution d'être catégorisées de manière inhérente comme victimes, d'une part, et la prise en compte des diverses formes de prostitution en tant que réalités distinctes, d'autre part.

De quelques présupposés et observations vis-à-vis de la double figure de victime et de délinquante attribuée à la personne prostituée

Si la personne qui s'adonne à une activité de prostitution a, depuis la création de notre pays, été assimilée à la déviance (sanitaire et morale), le tournant du XX^e siècle lui assigne un nouvel attribut : celui de victime. Comme Chaumont (2008) le rappelle, sous l'influence du mouvement féministe anglo-saxon mené par Butler — et, ensuite, soutenu par la Société publique de moralité belge —, le lien entre prostitution et traite des êtres humains devient consubstantiel à l'entre-deux siècles et se concrétise juridiquement par la ratification, par la Belgique, en 1965, de la Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution par autrui.

Alors que l'attribut de victime devient inhérent, d'un point de vue légal et politique, à tout individu se livrant à la prostitution (en raison de l'exploitation dont il est l'objet), la recherche scientifique tarde à s'intéresser à l'objectiva-

tion empirique de cette qualification. Il faut attendre, notamment, l'impulsion d'un mouvement féministe radical dans la sphère scientifique pour combler partiellement ce vide. Les résultats issus des études ainsi menées s'amoncellent alors pour révéler les violences physiques ou sexuelles dont sont majoritairement l'objet les femmes s'adonnant à la prostitution. Celles-ci, caractérisées par des expériences multiples de victimisation, se voient désignées comme « survivantes » (Farley et al., 2003).

En dépit de la remise en cause, partielle ou totale, des conclusions issues de ces recherches en raison de leur orientation idéologique et des biais liés au recours à une population spécifique, non représentative (« les survivantes »), à des formes de prostitution particulières (majoritairement de rue), et à des cadres méthodologiques et analytiques flous (Weitzer, 2005), la présence chez les personnes prostituées d'évènements de victimisation au cours de leur trajectoire de vie (Pasko et Chesney-Lind, 2016 ; Wilson et Butler, 2014) ou dans le cadre de l'exercice de leur activité prostitutionnelle (Finn et al., 2015 ; O'Doherty, 2011) demeure un élément largement identifié et en partie démontré.

Paradoxalement, alors que certains se sont donc intéressés aux trajectoires de vie des personnes prostituées au niveau de leurs expériences de victimisation, très peu se sont penchés sur leurs potentielles expériences de délinquance *hors prostitution*³. L'étude

3 | Il est important de rappeler que la prostitution (non contrainte) n'est pas une activité illégale en Belgique, mais que la plupart des moyens pour l'exercer le sont (en matière de sollicitation et de publicité notamment). Seule la prostitution de rue est interdite, mais elle ne donne, en pratique, lieu à aucune poursuite de la part du parquet et est donc *de facto* tolérée. Néanmoins, une part importante de pouvoir en matière de contrôle et de réglementation de la prostitution est laissée à l'autorité communale, qui peut l'exercer de manière plus ou moins répressive (pour plus de détails sur le sujet voir notamment André S., 2017 ; 2020).

À notre connaissance, seule l'étude de Finn et al. (2015)

des comportements au sein de cette population reste ainsi très généralement limitée à un type spécifique de criminalité liée aux stupéfiants. Si la consommation, l'achat ou la vente, mais aussi les conflits violents liés à ces comportements ont été pointés comme constitutifs d'un risque de victimisation (encore) plus important pour la personne qui se prostitue (Katsulis et al., 2015), Finn et al. (2015) rappellent que la drogue est également le premier motif d'arrestation des personnes prostituées en raison, notamment, d'une consommation importante dans certaines formes d'exercice de l'activité (Decorte et al., 2011).

D'autres ont pour leur part suggéré qu'il existait une association plus structurée entre délinquance et prostitution. Gilfus et al. (1992) se sont, par exemple, intéressés au parcours de vie de délinquantes dont, parmi les vingt femmes interrogées, dix-sept rapportaient s'être déjà prostituées. Ces femmes avaient en commun une enfance marquée par la violence et leur entrée dans la délinquance (essentiellement prostitution, vol à l'étalage, infraction en matière de stupéfiants) fut interprétée comme une stratégie de survie. Cette appréhension de la délinquance propose de concevoir cette fois, dans une perspective linéaire, le comportement délinquant comme *conséquence* de victimisations multiples.

Ce dernier point peut être associé à une série de modèles théoriques d'étiologie criminelle qui s'appuient sur une relation causale entre victimisation et délinquance, et qui identifient la première comme un catalyseur majeur d'entrée dans une trajectoire criminelle. Le développement de cette relation peut se retrouver de manière plus détaillée dans les études féministes

ayant utilisé la « Feminist Pathways Approach », laquelle propose un modèle causal dynamique de type « une chose A mène à une chose B » pour expliquer l'entrée dans une voie délinquante.

À titre illustratif, Belknap et al. (1997) présentent le cas d'une victime d'inceste qui fugue, se retrouve sans ressources pour survivre, finit par recourir à la prostitution, consomme de la drogue, commence à dealer, etc., cet enchaînement ayant par ailleurs été démontré à de nombreuses reprises (Chesney-Lind et Pasko, 2013). Parmi les formes de victimisation identifiées comme déclencheurs de ces trajectoires « déviantes », les violences physiques ou sexuelles au cours de l'enfance constituent des facteurs de risque substantiels (Gunnison et McCartan, 2005). Cette association, dans sa forme la plus pure, reflète en réalité la théorie de l'abusé-abuseur qui postule que la personne victime de violence sexuelle a plus de risques de devenir une délinquante/déviante sexuelle, notamment en s'adonnant à la prostitution (Freund et Kuban, 1994). Or, l'association causale entre ces deux types d'expériences occulte la complexité de leur relation et leur potentielle coexistence dans le parcours de vie d'un individu.

De ceux qui ne sont ni exclusivement victimes, ni exclusivement délinquants ou le concept d'*overlap*

La concomitance, au sein du parcours de vie, des expériences de victimisation et de délinquance, si elle est considérée comme l'association la plus constante dans l'explication du crime n'a toutefois pas suscité d'intérêt soutenu au sein de la communauté scientifique. Au contraire des recherches privilégiant des approches se focalisant soit sur l'étude des victimes, soit sur celle des auteurs, les théories explicatives sur ces parcours entrecroisés voire superposés demeurent rares (Jennings et

s'y intéresse directement en investiguant la question de l'*overlap victim-offender* chez les personnes exerçant une activité de prostitution.